



Facturation intervention abusive

Par **lafount**, le **29/08/2011** à **15:31**

Bonjour,

J'ai demandé à une société d'intervenir pour la dératisation de 2 maisons locatives; un locataire étant absent, la dératisation n'a pas pu se faire mais elle a été facturée; l'entreprise m'a informé des conditions d'intervention en m'envoyant la facture puis -je contester la facture et n'en régler que la moitié ?

Merci

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **16:03**

Que prévoit le contrat en cas d'impossibilité d'intervention du fait qu'il n'y a personne pour ouvrir la porte et qu'ils se sont déplacés ?

Par **lafount**, le **29/08/2011** à **21:11**

Le contrat prévoit de régler l'intervention en cas d'absence du locataire

Mais je n'étais pas informée

J'ai reçu le devis, les clauses d'intervention et la facture en même temps

J'avais contacté l'entreprise par téléphone et personne ne m'a averti pour les clauses

Pour information les maisons sont mitoyennes

Par **Domil**, le **29/08/2011** à **21:42**

Vous ne signez pas le devis.

Par **lafount**, le **30/08/2011** à **14:24**

Je vous remercie de votre aide, j'ai eu un conseiller juridique qui m'a expliqué la marche à suivre